

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **23 janvier 2024 à 19:30** en la Salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : la mairesse, M^{me} Liza Poulin, M^{mes} Marie-Claude Perron, Nicole Ruel, Michèle Murray, Marie-Claude Collin, MM. David Malenfant, Serge Paquette, Philippe Magnenat, Francis Allaire, Patrick Marineau, Stéphane Bertrand, Stéphane Dufour et Jean-François Pinard, conseillers.

Assistent également à l'assemblée, Chantal Gauvreau, directrice générale, Simon Filiatreault, directeur général adjoint, Annie Lévesque, directrice du Service de l'urbanisme, de la mobilité durable et de la transition écologique, Patrick Lépine, directeur du Service du génie, Michel Dicaire-Acosta, conseiller stratégique et relations intergouvernementales et Patrick St-Amour, directeur des Services juridiques et greffier.

MOT DE LA MAIRESSE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Stéphane Bertrand quitte son siège à 19 h 51 pendant la période de questions du public.

Monsieur Stéphane Bertrand reprend son siège à 19 h 53 pendant la période de questions du public.

Madame Michèle Murray quitte son siège à 20 h 17 pendant la période de questions du public.

Madame Michèle Murray reprend son siège à 20 h 19 pendant la période de questions du public.

Monsieur Stéphane Bertrand quitte son siège à 20 h 24 pendant la période de questions du public.

Monsieur Stéphane Bertrand reprend son siège à 20 h 25 pendant la période de questions du public.

**RÉSOLUTION...
2024-01-001**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-01-002**

**APPROBATION – PROCÈS-VERBAUX
SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE
DU 12 DÉCEMBRE 2023
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'approuver les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du **12 décembre 2023** et de la séance extraordinaire du **19 décembre 2023**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION...
2024-01-003

RÈGLEMENT 1417-29

Monsieur Stéphane Dufour donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter le **Règlement 1417-29 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme** dont l'objet est de remplacer la définition d'une véranda.

AVIS DE MOTION...
2024-01-004

RÈGLEMENT 1418-185

Madame Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter le **Règlement 1418-185 modifiant le Règlement 1418 de zonage** dont l'objet est d'autoriser les remises attenantes à certains bâtiments ou constructions accessoires et l'utilisation de certains polymères plastiques pour les ouvertures d'un pavillon de jardin.

Cet avis de motion est donné conformément à l'article 114 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et provoque conséquemment le gel de l'émission des permis ou certificats accordés pour l'exécution des travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du présent règlement de modification, seront prohibés dans **la zone concernée**.

RÉSOLUTION...
2024-01-005

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DU 19 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant de prendre acte des recommandations, avis et rapports contenus au procès-verbal de la réunion du **19 décembre 2023** du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-006

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00118
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE
541, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 4 527 036)**

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation 23-12-06.1 du 19 décembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme qui fait état des préoccupations suivantes concernant la demande 2023-00118 :

- Le nombre de cases de stationnement existantes est insuffisant pour les 40 places ajoutées;
- L'absence d'alternatives pour le stationnement des véhicules ou pour l'aménagement d'un débarcadère et les conséquences sur la sécurité des usagers;
- Le bruit que causera la galerie surélevée servant d'aire de jeux et sa proximité des résidences à l'arrière;
- L'absence de mesures d'atténuation suffisantes pour limiter le bruit des enfants sur la galerie surélevée servant d'aire de jeux et assurer l'intimité des cours adjacentes.

ATTENDU l'atteinte possible à la jouissance du droit de propriété par les propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU le précédent que pourrait causer l'octroi d'une telle dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de refuser la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment communautaire au 541, boulevard du Curé-Labelle (lot 4 527 036) dans le cadre de la demande 2023-00118.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Monsieur Benoit Pleau

Question : Monsieur s'insurge du fait que la Ville va se priver de 40 places en garderie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-01-007**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00120
AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE
561, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(LOT 1 904 562)**

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation 23-12-06.2 du 19 décembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme qui fait état des préoccupations suivantes concernant la demande 2023-00120 :

- Le nombre de cases de stationnement existantes est insuffisant pour les 20 places ajoutées;
- L'absence d'alternatives pour le stationnement des véhicules et les conséquences sur la sécurité des usagers.

ATTENDU l'absence d'une démonstration qu'il n'est pas possible de réaliser les bordures exigées, permettant de constater le préjudice sérieux causé au requérant;

ATTENDU le précédent que pourrait causer l'octroi d'une telle dérogation mineure.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de refuser la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment communautaire au 561, boulevard du Curé-Labelle (lot 1 904 562) dans le cadre de la demande 2023-00120.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Monsieur Benoit Pleau

Question : Monsieur s'insurge du fait que la Ville va se priver de 20 places en garderie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-01-008**

**DÉROGATION MINEURE
DEMANDE 2023-00157
HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE EXISTANTE
(DISTANCE ENTRE UNE PISCINE ET UNE LIGNE DE TERRAIN)
88, RUE DU NIVOLET
(LOT 5 887 392)**

ATTENDU les dispositions du Règlement 1422 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation **23-12-06.3** du 19 décembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour qu'il soit accordé au lot **5 887 392** du Cadastre du Québec (*88, rue du Nivolet*), une dérogation mineure au *Règlement 1418 de zonage* afin de **PERMETTRE, pour la piscine, une distance de 1,25 mètre avec la ligne latérale gauche de terrain**, alors qu'au Règlement 1418 de zonage, la distance minimale entre une piscine et une ligne de terrain est fixée à 1,5 mètre.

QUE le *Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable du territoire* soit autorisé à émettre tout permis ou certificat relatif à cet immeuble après le paiement des tarifs requis.

À la demande de la mairesse, les personnes présentes sont invitées à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LA DÉROGATION MINEURE

Aucune intervention du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-009

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DEMANDES 2023-00148, 2023-00119, 2023-00121, 2023-00142, 2023-00144, 2023-00143, 2023-00141, 2023-00145 ET 2023-00154

ATTENDU les recommandations du 19 décembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2023-00148	852, boulevard du Curé-Labelle Nouvelle construction – Bâtiment mixte Recommandation C.C.U. 23-12-05.1 et plans (Annexe A)
PIIA – 2023-00142	10, rue du Nivolet Modification – Habitation multifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-12-05.4 et plans (Annexe B)
PIIA – 2023-00144	47, rue de Montjay Nouvelle construction – Habitation unifamiliale isolée Recommandation C.C.U. 23-12-05.5 et plans (Annexe C)
PIIA – 2023-00143	1070, boulevard du Curé-Labelle DESJARDINS Nouvelles enseignes murales et détachée Recommandation C.C.U. 23-12-05.6 et plans (Annexe D)
PIIA – 2023-00141	81, boulevard de la Seigneurie Est PLATINUM PROTECTION INCENDIE Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 23-12-05.7 et plans (Annexe E)
PIIA – 2023-00145	744, boulevard du Curé-Labelle MA PRISE DE SANG Nouvelles enseignes murale et détachée Recommandation C.C.U. 23-12-05.8 et plans (Annexe F)
PIIA – 2023-00154	771-785, boulevard Industriel Supports pour enseignes murales Recommandation C.C.U. 23-12-05.9 et plans (Annexe G)

ATTENDU QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*.

ATTENDU QUE les recommandations du 19 décembre 2023 du Comité consultatif d'urbanisme touchant les projets suivants :

PIIA – 2023-00119

541, boulevard du Curé-Labelle
Agrandissement – Bâtiment communautaire
Recommandation **C.C.U. 23-12-05.2** et plans (**Annexe H**)

PIIA – 2023-00121

561, boulevard du Curé-Labelle
Agrandissement – Bâtiment communautaire
Recommandation **C.C.U. 23-12-05.3** et plans (**Annexe I**)

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur David Malenfant :

D'APPROUVER les Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00148, 2023-00142, 2023-00144, 2023-00143, 2023-00141, 2023-00145 et 2023-00154** sujets aux conditions formulées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, lesquels plans sont joints à la présente résolution comme **Annexes « A à G »** pour en faire partie intégrante;

DE REPORTER à une rencontre ultérieure l'approbation des Plans d'implantation et d'intégration architecturale soumis dans le cadre des projets **2023-00119 et 2023-00121**, conformément aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, en raison de la présence de non-conformités à la réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-01-010**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1417-29**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Projet de Règlement 1417-29 modifiant le Règlement 1417 sur l'administration des règlements d'urbanisme.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **20 février 2024 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-01-011**

**APPROBATION – PROJET
DE RÈGLEMENT 1418-185**

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'approuver le *Projet de Règlement 1418-185 modifiant le Règlement 1418 de zonage.*

QUE ce projet soit soumis à une assemblée publique de consultation à être tenue le **20 février 2024 à 19 h 15** au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-01-012**

**AUTORISATION DE SIGNATURE
CONVENTION COLLECTIVE
ENTRE LA VILLE DE BLAINVILLE
ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU
QUÉBEC, SECTION LOCALE BLAINVILLE – SCFP 7114
ANNÉES 2020-2028**

ATTENDU QUE la convention collective entre la Ville de Blainville et le la section locale Blainville du *Syndicat des pompiers et pompières du Québec* est échue depuis le 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE plusieurs séances de négociations ont eu lieu, menant à une entente de principe, laquelle a été entérinée par l'assemblée syndicale le 21 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective entre la Ville de Blainville et le **SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE BLAINVILLE – SCFP 7114** pour les années 2020 à 2028 inclusivement, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-013

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE 2022-06 AVEC L'ASSOCIATION
DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE BLAINVILLE INC.

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2022-06** concernant l'ajout de la notion de retraite progressive à la convention collective des policiers et policières.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2022-06** avec *l'Association des policiers et policières de Blainville inc.*, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-014

AUTORISATION DE SIGNATURE
LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT
CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (S.C.F.P.)
SECTION LOCALE 2301– COLS BLEUS

ATTENDU le projet de lettre d'entente **2023-12-12** concernant la procédure de rappel des préposés à l'écocentre afin de faciliter les opérations à la convention collective du **Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – cols bleus**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente **2023-12-12** avec le **Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – cols bleus**, laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-015

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CHAUFFEUR HOMME À TOUT FAIRE « B » ET « C »
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de confirmer l'embauche de **M. Guillaume Lussier-Brodeur** au poste permanent hybride de « *chauffeur homme à tout faire « C » (jour) et chauffeur homme à tout faire « B » (quart de nuit hivernal)* » au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 14 janvier 2024. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-016

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
CONCIERGE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer l'embauche de **M. Pier-Olivier Berger** au poste permanent de « *concierge* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 14 janvier 2024. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-017

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
MÉCANICIEN
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de confirmer l'embauche de **M. Zahir Hamaili** au poste permanent de « *mécanicien* » au Service des travaux publics, rétroactivement au 22 janvier 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2301 – cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-018

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'EXPÉRIENCE CITOYENNE
SERVICE DES COMMUNICATIONS
ET DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin de confirmer l'embauche de **Mme Christine Heuschen** au poste permanent de « *préposé à l'accueil et à l'expérience citoyenne* » au Service des communications et de l'expérience citoyenne, rétroactivement au 10 janvier 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-019

CONFIRMATION D'EMBAUCHE
TECHNICIEN EN RESSOURCES HUMAINES
ET SYSTÈMES INTÉGRÉS
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat de confirmer l'embauche de **Mme Stéphanie Maignan** au poste permanent de « *technicienne en ressources humaines et systèmes intégrés* » au Service des ressources humaines, rétroactivement au 16 janvier 2024, et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat canadien de la Fonction Publique (S.C.F.P.), section locale 2229, cols blancs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-020

**DÉPÔT – RAPPORT D’EMBAUCHES
ET LISTE DES EMPLOYÉS POUR LESQUELS
UNE FIN D’EMPLOI EST RECOMMANDÉE POUR
LA PÉRIODE DU 16 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des ressources humaines du **Rapport des embauches** en vertu du *Règlement 1550 déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d’autoriser l’engagement de personnel* pour la période du **16 novembre au 15 décembre 2023** et d’ordonner la fin d’emploi des employés apparaissant à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-021

**MODIFICATION AUX STRUCTURES
SERVICE DU GÉNIE
SERVICE DE L’URBANISME, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Michèle Murray d’accepter les modifications suivantes aux structures du **Service du génie** et du **Service de l’urbanisme, de la mobilité durable et de la transition écologique** et d’approuver le nouvel organigramme pour chacun d’eux, et ce, rétroactivement au 13 décembre 2023, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante :

- Abolition du poste de « *Conseiller en gestion durable de l’eau* » au Service du génie;
- Création du poste de « *Conseiller en gestion durable de l’eau* » au Service de l’urbanisme, de la mobilité durable et de la transition écologique qui relèvera du Chef de division environnement et transition écologique.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-022

**ACCEPTATION DE SOUMISSION
DOSSIER SA2023-093 P
ACQUISITION D’UNE CAMIONNETTE NEUVE
AVEC BENNE BASCULANTE PAYSAGISTE**

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d’accepter la plus basse soumission conforme de la compagnie **BERNIER ET CRÉPEAU (1988) LTÉE** pour l’acquisition d’une camionnette neuve avec benne basculante paysagiste, au montant de **129 458,40 \$ taxes incluses**, et d’autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les fonds prévus au Règlement 1670.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-023

APPROBATION – RÈGLEMENT 1242-10

ATTENDU QU’en date du 12 décembre 2023, le *Projet de Règlement 1242-10* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Nicole Ruel d’approuver le *Règlement 1242-10 modifiant le Règlement 1242 établissant les compensations à l’égard de l’utilisation du réseau municipal d’égout et de l’assainissement des eaux usées pour les immeubles industriels*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-024

APPROBATION – RÈGLEMENT 1684

ATTENDU QU'en date du 12 décembre 2023, le *Projet de règlement 1684* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'approuver le *Règlement 1684 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'exercice financier 2024*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-025

APPROBATION – RÈGLEMENT 1685

ATTENDU QU'en date du 12 décembre 2023, le *Projet de Règlement 1685* a été déposé conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (la « Loi »);

ATTENDU QUE les mentions relatives au Règlement ont été énoncées publiquement conformément à la Loi.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'approuver le *Règlement 1685 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et expertises techniques, et décrétant un emprunt de 300 000 \$ à cette fin*.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement du **5 au 9 février 2024** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

QUE le Service des finances soit autorisé, dans le cadre du *Programme d'acceptation bancaire Desjardins*, à emprunter conformément à l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* jusqu'à 100 % du montant de l'emprunt, une fois que le règlement sera approuvé conformément à la Loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-026

APPUI AUX JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2024

ATTENDU QUE la Ville de Blainville soutient la persévérance scolaire et qu'elle participe à la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés par cet enjeu;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est intimement liée à d'autres enjeux tels que le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

ATTENDU QUE la prévention du décrochage scolaire constitue un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance, et ce, jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

ATTENDU QUE l'organisme *Les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides* « PREL » a pour mission de sensibiliser, de mobiliser et d'engager les jeunes, leurs familles et l'ensemble des acteurs du milieu autour de la persévérance scolaire et la réussite éducative;

ATTENDU QUE les Journées de la persévérance scolaire se veulent, dans la région des Laurentides, un moment fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation locale et régionale autour des enjeux de la prévention du décrochage scolaire.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Madame Marie-Claude Collin :

- **DE DÉCLARER** la troisième semaine de février 2024, soit du 12 au 16 février, « Les Journées de la persévérance scolaire à Blainville »;
- **D'APPUYER** les efforts du PREL et de tous les partenaires de la réussite éducative dans la région des Laurentides;
- **DE SOULIGNER** ces journées en hissant le drapeau de la persévérance scolaire devant l'hôtel de ville et en appuyant publiquement ses objectifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Serge Paquette quitte son siège à 21 h.

**RÉSOLUTION...
2024-01-027**

**AUTORISATION - PARTICIPATIONS D'ÉLUS
À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser les membres du conseil identifiés à l'Annexe jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à représenter la Ville aux différentes activités apparaissant à cette annexe et, le cas échéant, à ratifier ces participations.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée, le cas échéant, à rembourser aux membres du conseil leurs dépenses sur présentation des pièces justificatives et à approprier les dépenses liées à ces activités à même les postes budgétaires 02.110.00.305, 02.110.00.310 et 02.131.00.305.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2024-01-028**

**OCTROI DE SUBVENTIONS
ET AIDES FINANCIÈRES**

ATTENDU la Politique municipale d'aide et de support financier actuellement en vigueur à la municipalité;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles à même le budget afin de soutenir financièrement des organismes, partenaires, ou citoyens dans la réalisation de projets, ainsi qu'au Fonds de l'excellence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Marie-Claude Perron d'autoriser ou d'entériner le versement des subventions et autres formes d'aides financières apparaissant aux deux (2) listes jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier les dépenses à même les postes budgétaires 02.110.00.693 et 02.110.00.972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-029

**AUTORISATION DE TRANSFERT DE CONTRAT
NETTOYAGE DES PUISARDS DE RUES,
DE COURS D'ÉCOLE, DE PARCS ET
DE STATIONNEMENTS MUNICIPAUX
DOSSIER SA2023-004 P**

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-03-145 adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la seule soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'école, de parcs et de stationnements municipaux pour l'année 2023;

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-12-663 adoptée le 12 décembre 2023, le conseil renouvelait ledit contrat à la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2023, la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** a acquis les actifs de **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE**;

ATTENDU QUE dans le cadre de la transaction, la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** s'engage à prendre en charge les contrats de **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE**, selon les modalités applicables à chaque contrat;

ATTENDU QUE l'article 2.12 du devis autorise la cession du contrat sur consentement de la Ville;

ATTENDU QU'il n'y a aucune raison de refuser le transfert du contrat SA2023-004 P, lequel se poursuivra aux mêmes termes et conditions par **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la cession à **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**, rétroactivement au 1^{er} novembre 2023, du contrat SA2023-004 P pour le nettoyage des puisards de rues, de cours d'école, de parcs et de stationnements municipaux, sous réserve du respect par le nouvel adjudicataire, de toutes les clauses du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Serge Paquette reprend son siège à 21 h 02.

RÉSOLUTION...
2024-01-030

**AUTORISATION DE TRANSFERT DE CONTRAT
NETTOYAGE DES STATIONS DE POMPAGE
ET D'ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION DES
EAUX PLUVIALES
DOSSIER SA2022-012 P**

ATTENDU QUE par sa résolution 2022-04-220 adoptée le 12 avril 2022, le conseil acceptait la seule soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage des stations de pompage et d'équipements de décantation des eaux pluviales pour l'année 2022;

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-10-571 adoptée le 17 octobre 2023, le conseil renouvelait ledit contrat à la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2023, la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** a acquis les actifs de **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE**;

ATTENDU QUE dans le cadre de la transaction, la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** s'engage à prendre en charge les contrats de **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE**, selon les modalités applicables à chaque contrat;

ATTENDU QUE l'article 2.12 du devis autorise la cession du contrat sur consentement de la Ville;

ATTENDU QU'il n'y a aucune raison de refuser le transfert du contrat SA2022-012 P, lequel se poursuivra aux mêmes termes et conditions par **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour d'autoriser la cession à **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**, rétroactivement au 1^{er} novembre 2023, du contrat SA2022-012 P pour le nettoyage des stations de pompage et d'équipements de décantation des eaux pluviales, sous réserve du respect par le nouvel adjudicataire, de toutes les clauses du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-031

**AUTORISATION DE TRANSFERT DE CONTRAT
NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES
DOSSIER SA2022-082 P**

ATTENDU QUE par sa résolution 2022-12-774 adoptée le 20 décembre 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-09-505 adoptée le 19 septembre 2023, le conseil renouvelait ledit contrat à la compagnie **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le 1^{er} novembre 2023, la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** a acquis les actifs de **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE**;

ATTENDU QUE dans le cadre de la transaction, la compagnie **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE** s'engage à prendre en charge les contrats de **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE**, selon les modalités applicables à chaque contrat;

ATTENDU QUE l'article 2.12 du devis autorise la cession du contrat sur consentement de la Ville;

ATTENDU QU'il n'y a aucune raison de refuser le transfert du contrat SA2022-082 P, lequel se poursuivra aux mêmes termes et conditions par **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau d'autoriser la cession à **SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360 (QUÉBEC) LTÉE**, rétroactivement au 1^{er} novembre 2023, du contrat SA2022-082 P pour le nettoyage de conduites d'égouts sanitaires, sous réserve du respect par le nouvel adjudicataire, de toutes les clauses du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-032

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE COLLECTES
DE MATIÈRES ORGANIQUES – PTMOBC VOLET 2**

ATTENDU QUE la phase IV du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC 2022-2023) du gouvernement du Québec prévoit le versement d'une aide financière à des demandeurs municipaux pour l'achat d'équipements de collecte des matières organiques d'origine résidentielle;

ATTENDU QUE ce programme s'inscrit dans le cadre de la quatrième stratégie de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), visant à détourner des lieux d'élimination la matière organique, et dans celui de la priorité 23 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques (PACC), ayant pris fin le 31 mars 2021, qui vise à soutenir les réductions des émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE le programme est financé par le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État (FPEDHE) à même les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et les sommes transférées du Fonds d'électrification et de changements climatiques en date du 1^{er} novembre 2020 pour financer les engagements pris dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser le chef de la division environnement et transition écologique du Service de l'urbanisme, de la mobilité et de la transition écologique à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour l'acquisition d'équipements de collecte des matières organiques dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC 2022-2023), volet 2 – Acquisition d'équipements de collectes de matières organiques et de l'autoriser à signer tous les documents et formulaires nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-033

OCTROI DE MANDAT
PROCÉDURES DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC –
DOSSIER 700-17-020134-234

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand de mandater la firme **DHC AVOCATS INC.** pour représenter la Ville dans le cadre du dossier de la Cour supérieure du Québec numéro 700-17-020134-234.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-034

OCTROI DE SERVITUDES
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE -
PARTIES DU LOT 1 906 981
AUTOROUTE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux d'élargissement de l'Autoroute des Laurentides, le **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE** doit réaliser ou faire réaliser des travaux de réfection d'un ponceau et qu'une servitude temporaire pour l'exécution des travaux ainsi qu'une servitude permanente de drainage souterrain et de non-construction sont requises.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard :

D'ACCORDER au **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE** une servitude réelle et temporaire de travail d'une durée de trois ans sur une partie du lot 1 906 981 du cadastre du Québec, d'une superficie de deux cent trente mètres carrés et six dixièmes (230,6 m²), selon le plan AA-2902-154-19-1020-1 préparé par Francis Rivard, arpenteur-géomètre, le 23 novembre 2022, minute 89;

D'ACCORDER au **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE** une servitude réelle et perpétuelle de drainage souterrain et de non-construction sur une partie du lot 1 906 981 du cadastre du Québec, d'une superficie de quarante-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (45,9 m²), selon le plan AA-2902-154-19-1020-1 préparé par Francis Rivard, arpenteur-géomètre, le 23 novembre 2022, minute 89.

QUE ces droits réels soient consentis au **MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE** en contrepartie d'une compensation de MILLE SIX CENT SOIXANTE DOLLARS (1 660 \$), payable au moment de la signature du ou des actes de servitude;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer les actes de servitude à intervenir et tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-035

**ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS – ANNÉE 2024
FINANCEMENT AU FONDS DE ROULEMENT**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand d'autoriser les projets en immobilisation inscrits à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au montant total de **276 634 \$**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense en regard de chacun de ces projets à même le fonds de roulement pour la période d'amortissement prévue pour chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-036

**ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ
PAPIER D'IMPRESSION HAUT VOLUME
CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de papier d'impression haut volume;

ATTENDU QU'un engagement de la Ville de Blainville est requis pour toute la durée du contrat, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026;

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'adhérer à ce dossier d'achats regroupés du Centre d'acquisitions gouvernementales pour se procurer du papier d'impression haut volume.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard d'adhérer au dossier d'achats regroupés du **CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES** pour l'acquisition de papier d'impression haut volume, selon les quantités requises, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier la dépense à même le poste budgétaire *04.140.40.00*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-037

**DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES
DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bertrand et appuyé par Monsieur Jean-François Pinard de prendre acte du dépôt par la directrice du Service des finances et trésorière de la liste de toutes les dépenses autorisées par un employé de la Ville au cours du mois de **décembre 2023** en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au *Règlement 1378 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-038

**MODIFICATION DES LIMITES DE CRÉDIT
CARTES D'APPROVISIONNEMENT VISA DESJARDINS**

ATTENDU QUE le conseil, par ses résolutions 2016-09-570, 2020-12-623 et 2022-10-608, a autorisé l'administration à se procurer des cartes d'approvisionnement Desjardins;

ATTENDU QU'il est opportun de hausser les limites de crédit desdites cartes pour des motifs de saine gestion.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jean-François Pinard et appuyé par Monsieur Stéphane Bertrand :

- **DE MODIFIER** les limites de crédit de toutes les cartes d'approvisionnement Visa Desjardins comme suit :

	Limite actuelle	Limite demandée
Limite mensuelle	3 500 \$	3 000 \$
Maximum par transaction	500 \$	3 000 \$
Maximum par jour	1 500 \$	3 000 \$

- **D'AUTORISER** la chef de division approvisionnement et déléguée à la gestion du compte, à procéder aux modifications demandées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-039

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-001 P
FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS
D'ENTRETIEN MÉNAGER

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-144** adoptée le 15 mars 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **RALIK INC.** pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager pour la période du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des finances* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **RALIK INC.** pour la fourniture et la livraison de produits d'entretien ménager pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, au montant de **83 030,31 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette somme à même le poste budgétaire 04.140.40.000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-040

MODIFICATION DE CONTRAT
ACQUISITION ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS POUR TROIS
NOUVEAUX VÉHICULES DU SERVICE DE POLICE
(9-43, 9-54 ET 9-93)

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-02-103**, adoptée le 21 février 2023, le conseil acceptait la proposition de la compagnie **LES SYSTÈMES CYBERKAR INC.** pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour trois nouveaux véhicules du Service de police (9-43, 9-54 et 9-93);

ATTENDU QUE du temps d'installation supplémentaire a été requis pour le véhicule 9-43 (véhicule électrique).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser une dépense additionnelle de **1 567,61 \$ taxes incluses** dans le cadre du contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements pour trois nouveaux véhicules du Service de police (9-43, 9-54 et 9-93), de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à emprunter cette somme à même le fonds de roulement pour une période de **60 mois**.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-041

**AUTORISATION DE VERSEMENT
CONTRIBUTION FINANCIÈRE À L'ORGANISATION
DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026**

ATTENDU QUE la Ville de Blainville a déposé sa candidature pour tenir la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026 sur son territoire, suivant l'adoption de la résolution 2022-05-313 du conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022;

ATTENDU QUE par sa résolution 2023-01-050, le conseil autorisait la contribution financière à l'organisation de la Finale en remettant un montant maximum de 1 500 000 \$ sur trois ans (2024-2026) au comité organisateur, conditionnellement à l'obtention de la Finale.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Marie-Claude Perron et appuyé par Monsieur Philippe Magnenat d'autoriser le versement au **COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – BLAINVILLE 2026**, de la contribution financière de **1 500 000 \$** de la Ville de Blainville à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec – Hiver 2026, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette somme à même le *surplus accumulé*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-042

**DÉPÔT – PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PAR LES SPORTS, LES ARTS
ET LA CULTURE**

ATTENDU QUE le *Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture* du ministère de la Sécurité publique vise à offrir aux jeunes âgés de 12 à 18 ans en situation de vulnérabilité ou susceptibles de s'engager dans un parcours délinquant, des activités pour renforcer les facteurs de protection et qu'un processus d'appel de projets est actuellement en cours;

ATTENDU QUE lesdites activités offrent des moyens d'entrer en contact avec les jeunes ciblés et de créer avec eux un lien de confiance afin qu'ils bénéficient de modèles positifs et d'interventions individualisées répondant à leurs besoins;

ATTENDU QUE les objectifs poursuivis par le Service de police et le Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire, sont d'éloigner les jeunes de Blainville de la délinquance en les amenant à fréquenter la Zone, un lieu de rassemblement leur permettant de développer des relations avec leurs pairs et des modèles adultes significatifs et positifs; et de contribuer à diminuer les actes de vandalisme sur le terrain de la Zone et en périphérie tout en augmentant le sentiment d'appartenance;

ATTENDU QUE ce projet permettrait également à la Ville d'avoir accès à un travailleur de milieu tout au long de l'année, de bonifier la programmation d'activités et d'événements gratuits destinée aux jeunes et de bonifier le plateau extérieur de la Zone et en périphérie afin de le rendre plus attractif.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette d'autoriser **Mme Karine Grenier**, régisseuse culturelle au Service des loisirs, culture, bibliothèque et vie communautaire à déposer pour et au nom de la Ville le projet dans le cadre du *Programme de prévention de la délinquance par les sports, les arts et la culture* du ministère de la Sécurité publique et à agir à titre de personne responsable du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-043

**ACCEPTATION DE PROPOSITION
RÉPARATION DE LA POMPE NO 3
STATION DE POMPAGE DU BOULEVARD
DE LA SEIGNEURIE OUEST**

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Nicole Ruel d'accepter la proposition de la compagnie **XYLEM CANADA LP** pour la réparation de la pompe no 3 de la station de pompage du boulevard de la Seigneurie Ouest, au montant de **58 954,74 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.415.00.527.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-044

**MODIFICATION DE CONTRAT
DOSSIER SA2018-003 P
COLLECTE, TRANSPORT ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS
DOMESTIQUES ET COLLECTE, TRANSPORT ET VALORISATION
DES MATIÈRES ORGANIQUES
ANNÉE 2022-2023**

ATTENDU QUE par sa résolution **2018-06-317**, adoptée le 12 juin 2018, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques (lot 1) et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques (lot 2) pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2021;

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-09-569**, adoptée le 13 septembre 2022, le conseil renouvelait le contrat pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023 au montant total de **4 125 249,34 \$ taxes incluses**;

ATTENDU QUE les clauses du contrat prévoient qu'un ajustement doit être effectué annuellement pour tenir compte de la variation du prix du carburant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel d'autoriser une dépense additionnelle de **234 378,62 \$ taxes incluses**, dans le cadre du contrat **SA2018-003 P** pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets domestiques (lot 1) et pour la collecte, le transport et la valorisation des matières organiques (lot 2), de modifier le contrat en conséquence et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02.451.10.446, 02.451.20.446, 02.454.10.446 et 02.454.20.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-045

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2020-052 P
COLLECTE, TRANSPORT ET FOURNITURE DE BACS
ET DE CONTENEURS DE RÉCUPÉRATION POUR LA GESTION DES
MATIÈRES RECYCLABLES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2021-02-114** adoptée le 25 février 2021, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables pour la période du 1^{er} mars 2021 au 28 février 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LTÉE (ENVIRO CONNEXIONS)** pour la collecte, le transport et la fourniture de bacs et de conteneurs de récupération pour la gestion des matières recyclables pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025, au montant de **1 999 951,15 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.452.10.446.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-046

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-002 P
FAUCHAGE DES PISTES CYCLABLES, DES TERRAINS
VACANTS ET DES BASSINS DE RÉTENTION

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-153** adoptée le 15 mars 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (LEE LING PAYSAGEMENT)** pour le fauchage des pistes cyclables, des terrains vacants et des bassins de rétention pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Francis Allaire et appuyé par Madame Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **9213-0871 QUÉBEC INC. (LEE LING PAYSAGEMENT)** pour le fauchage des pistes cyclables, des terrains vacants et des bassins de rétention pour l'année 2024, au montant de **51 883,40 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-047

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-004 P
ENTRETIEN ET RÉPARATION DES TERRAINS SPORTIFS
NATURELS DE SOCCER ET DE BALLE

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-154** adoptée le 15 mars 2022, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PELOUSE SANTÉ INC.** pour l'entretien et la réparation des terrains sportifs naturels de soccer et de balle pour l'année 2022;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Serge Paquette et appuyé par Monsieur David Malenfant de renouveler le contrat de la compagnie **PELOUSE SANTÉ INC.** pour l'entretien et la réparation des terrains sportifs naturels de soccer et de balle pour l'année 2024, au montant de **59 464,17 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-048

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2022-101 P
MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE
MARQUES TRANSVERSALES ET AUTRES MARQUES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-02-084** adoptée le 21 février 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.** pour le marquage de la chaussée, les marques transversales et les autres marques pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **ENTREPRISE T.R.A. (2011) INC.** pour le marquage de la chaussée, les marques transversales et les autres marques pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, au montant de **524 046,05 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.355.00.529*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-049

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-003 P
TRAVAUX DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL
DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-03-144** adoptée le 21 mars 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit trois (3) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **SIMO MANAGEMENT INC.** pour les travaux de rinçage unidirectionnel pour l'année 2024, au montant de **76 913,68 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.413.00.414*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-050

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-013
INSPECTION, MANIPULATION ET RÉPARATION
DES VANNES D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-05-265** adoptée le 16 mai 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA-DUC)** pour l'inspection, la manipulation et la réparation des vannes d'aqueduc pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Philippe Magnenat et appuyé par Madame Nicole Ruel de renouveler le contrat de la compagnie **9191-8375 QUÉBEC INC. (AQUA-DUC)** pour l'inspection, la manipulation et la réparation des vannes d'aqueduc pour l'année 2024, au montant de **25 768,78 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.413.00.414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-051

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-016
FOURNITURE DE VESTIMENTAIRE
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU le contrat octroyé par délégation de pouvoir en date du 10 avril 2023 à la compagnie **LE GROUPE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTIONS PLUS)** pour la fourniture de vestimentaire pour le Service des travaux publics pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Patrick Marineau et appuyé par Monsieur Stéphane Dufour de renouveler le contrat de la compagnie **LE GROUPE D'IMPORTATION ET DE DISTRIBUTION HUGO INC. (PROMOTIONS PLUS)** pour la fourniture de vestimentaire pour le Service des travaux publics pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, au montant de **24 289,67 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.320.00.650.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-052

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-019 P
TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES
ET DE TROTTOIRS INCLUANT LA RÉPARATION DE GAZON ET DE
PAVÉ UNI

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-05-266** adoptée le 16 mai 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **UNIROC CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs incluant la réparation de gazon et pavé uni pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Stéphane Dufour et appuyé par Monsieur Patrick Marineau de renouveler le contrat de la compagnie **UNIROC CONSTRUCTION INC.** pour des travaux de réfection et de construction de bordures et de trottoirs incluant la réparation de gazon et de pavé uni pour l'année 2024, au montant de **193 973,29 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.322.00.521.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-053

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-041 P
TRAVAUX DE PAVAGE DE SURFACE**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-04-224** adoptée le 18 avril 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **PAVAGE E PERREAULT INC.** pour les travaux de pavage de surface pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit une (1) option de renouvellement d'une année, pouvant être exercées au choix de la Ville;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Michèle Murray et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **PAVAGE E PERREAULT INC.** pour les travaux de pavage de surface pour l'année 2024, au montant de **286 230,26 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.322.00.521*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-054

**RENOUVELLEMENT DE CONTRAT
DOSSIER SA2023-043
NETTOYAGE DE CONDUITES D'ÉGOUTS PLUVIALES**

ATTENDU QUE par sa résolution **2023-04-225** adoptée le 18 avril 2023, le conseil acceptait la plus basse soumission conforme de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC)** pour le nettoyage de conduites d'égouts pluviales pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le contrat prévoit deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la première année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler le contrat.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame Nicole Ruel et appuyé par Monsieur Francis Allaire de renouveler le contrat de la compagnie **9363-9888 QUÉBEC INC. (SANIVAC)** pour le nettoyage de conduites d'égouts pluviales pour l'année 2024, au montant de **43 908,44 \$ taxes incluses**, et d'autoriser la directrice du Service des finances et trésorière à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *02.415.00.527*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION...
2024-01-055

**RENOUVELLEMENT DE CONTRATS
DOSSIER SA2022-003 P
ENTRETIEN ET COUPE DE GAZON DANS LES PARCS, ESPACES
VERTS, ÎLOTS, TERRE-PLEINS ET
PASSAGES PIÉTONNIERS**

ATTENDU QUE par sa résolution **2022-03-155** adoptée le 15 mars 2022, le conseil acceptait les plus basses soumissions conformes des compagnies **9113-7752 QUÉBEC INC. (INTER-PAVÉ)** et **9213-0871 QUÉBEC INC. (LEE LING PAYSAGEMENT)** pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers pour l'année 2022;

ATTENDU QUE les contrats prévoient deux (2) options de renouvellement d'une année chacune, pouvant être exercées au choix de la Ville et qu'en 2024, il s'agit de la dernière année de renouvellement;

ATTENDU QUE le *Service des travaux publics* recommande de renouveler les contrats.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur David Malenfant et appuyé par Monsieur Serge Paquette de renouveler les contrats pour l'entretien et la coupe de gazon dans les parcs, espaces verts, îlots, terre-pleins et passages piétonniers pour l'année 2024 comme suit :

- **LOT 1 : 9113-7752 QUÉBEC INC. (INTER-PAVÉ)** au montant de **54 251,12 \$ taxes incluses**;
- **LOT 2 : 9213-0871 QUÉBEC INC. (LEE LING PAYSAGEMENT)** au montant de **58 309,12 \$ taxes incluses**;
- **LOT 3 : 9213-0871 QUÉBEC INC. (LEE LING PAYSAGEMENT)** au montant de **111 418,00 \$ taxes incluses**.

QUE la directrice du Service des finances et trésorière soit autorisée à approprier cette dépense à même le poste budgétaire 02.746.00.541.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

PAROLE AU CONSEIL

RÉSOLUTION...
2024-01-056

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Marie-Claude Collin et appuyé par Madame Nicole Ruel que la séance soit levée à 21 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) Liza Poulin

MAIRESSE

(S) Patrick St-Amour

GREFFIER